



**EPLFPA**  
des Landes

**Centre de Formation Apprentis  
Agricole et Horticole des Landes**  
2915, route des Barthes  
40180 OEYRELUY  
Tél. : 05 58 98 70 93 Fax : 05 58 98 73 49  
www.formagri40.com



## CAPA Productions Horticoles

**Spécialité : Productions Florales et Légumières et Pépinières**  
**Par Unités Capitalisables (UC) - Par la voie de l'apprentissage**

### Objectif de la formation

Le CAPA Productions Horticoles prépare à des emplois d'ouvriers qualifiés dans les entreprises de productions horticoles telles que :

- La production florale,
- La production maraichère,
- La pépinière ornementale.

Les tâches techniques que vous réaliserez seront fonction de votre degré d'autonomie, de la dimension de l'entreprise et de votre expérience professionnelle., dans le cadre de consignes données par votre supérieur hiérarchique.

Elles concernent :

- La préparation des lieux de culture.
- La mise en culture.
- La multiplication des végétaux.
- L'entretien, la protection et la fertilisation des cultures.
- La récolte des produits et leur conditionnement.
- L'utilisation des différents matériels et équipements.
- L'Entretien et maintenance courante du matériel.
- L'Enregistrement de données techniques.

### Organisation de la formation

La durée est modulable en fonction du profil du candidat 1 à 3 ans dans le cadre de **Parcours de Formation Individualisé**.

Parcours classique : durant deux années vous aurez passé 14 semaines par an au CFA, 33 semaines en entreprise et 5 semaines en congés payés.

Parcours individualisé : possibilité d'allonger ou réduire la durée de la formation (1 an ou 3 ans) selon votre cursus antérieur, votre projet.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

### Conditions d'admission

**Niveau – Âge :**

Agés de 16 à 26 ans

Agés de 15 ans en sortie de 3<sup>ème</sup> ou de CPA.

### Maître d'apprentissage :

Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans des entreprises paysagistes privées, des services espaces verts de collectivités locales, de syndicats intercommunaux ou d'établissement public.

**N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !**

### Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.

Le CFA vous convoque pour un entretien et des tests de niveaux et transmet à votre maître d'apprentissage potentiel son avis sur votre candidature.

Après consultation éventuelle du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription.

Le CFA ou la Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

**Contacts :** Corinne Lauga : corinne.lauga@educagri.fr  
Sébastien Bareit : sebastien.bareit@educagri.fr

### Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

### Obtention du diplôme

Le CAPA est évalué en contrôle continu pendant le cycle de formation sous forme d'Unités Capitalisables. L'évaluation certificative conduite par l'équipe pédagogique du CFA, sous le contrôle d'un jury extérieur.

- Une Unité Capitalisable (UC) acquise reste valable pendant 5 ans.
- Le diplôme est délivré lorsque les 8 UC sont acquises.
- Une UC est intégralement évaluée **en entreprise** : l'UC 12 qui valide la « maîtrise des techniques et des gestes professionnels ».
- Certaines UC peuvent être validées dès l'entrée en formation selon votre niveau initial.

A l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation valant CACES (R372-n° 1)

### Débouchés

La formation en CAPA par apprentissage permet l'entrée directe dans la vie active. Vous pouvez également poursuivre vos études par la voie de la formation scolaire, par apprentissage ou en formation adulte. Vous avez accès aux différents BP, Bacs Professionnels ou à des formations complémentaires de type certificats de spécialisation.

#### **Au CFA Agricole et Horticole et au CFPPA des Landes sont proposés :**

- Le BPA Travaux des Aménagements Paysagers et le Bac Pro Travaux Paysagers
- Le BPA et le BP Productions Horticoles
- Le BP Responsable d'Exploitation Agricole
- Le CS Tracteurs et Machines

#### **Les autres formations de même niveau proposées au CFA :**

- le CAPA Travaux Paysagers,
- le CAPA Productions Agricoles
- le CAPA Industries Agro Alimentaires par apprentissage.

### Frais à la charge de l'apprenti

Frais de repas et d'hébergement.  
Chaussures de sécurité.

## Contenu de la formation

### Programme et horaire moyen par semaine

#### Enseignement Général

Mathématiques UC2 .....	4
Expression et Communication UC4.....	4
Vie Sociale et Professionnelle et monde actuel UC51 .....	2
Informatique UC 8.....	2
EPS UC 7 .....	3
Ateliers individualisés .....	2

#### Enseignement Professionnel

Connaissance des Pratiques professionnelles UC11 .....	11
Rapport de stage UC52 .....	4
Travaux Pratiques UC12 .....	3
<b>Total sur la semaine .....</b>	<b>35</b>